



RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2025

GRAND BOURG HABITAT

Article 1 – Organisation du concours

Le concours photo est organisé par Grand Bourg Habitat, situé à 16 avenue Maginot 01000 BOURG-EN-BRESSE, et se déroulera du **1er juin au 30 septembre 2025** inclus.

Article 2 – Thématiques du concours

Le concours se décline en **trois thématiques** :

1. Nature & Paysage
2. Vie urbaine
3. Vie quotidienne

Chaque participant peut soumettre une photo par thématique, soit un maximum de **trois photos**.

Article 3 – Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne majeure, amateur ou professionnelle, résidant dans l'un des quartiers dans lequel Grand Bourg Habitat est implanté.

La participation est **gratuite**.

Les photos doivent être des créations personnelles et originales.

Le participant garantit être l'auteur des clichés envoyés et détenir tous les droits nécessaires et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public desdites photos.

Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

Article 4 – Modalités de participation

Les participants doivent envoyer leurs photos au format JPG, haute définition (minimum 300 DPI), accompagnées d'un titre et d'une brève description, sur l'adresse mail suivante geraldine.rigaudier@grandbourghabitat.fr avec comme objet « Concours photo La Grande Conversation » avant **le 30 septembre 2025** à

Les retouches sont autorisées dans la limite du respect de du visuel d'origine (zoom, agrandissement d'une zone...).

Article 5 – Sélection et jury

Les photos seront évaluées par un jury composé de **5 personnes**, sélectionnées pour leur expertise dans le domaine de la photographie, de l'art et de la communication.

Les critères de sélection incluent :

- L'originalité
- La qualité technique
- La composition
- La pertinence au regard de la thématique choisie

Article 6 – Récompenses

Les **trois gagnants** recevront :

- **1er prix** : un bon d'achat de 200€ valable chez les commerçants de Centre Commerces Bourg
- **2e prix** : un bon d'achat de 100€ valable chez les commerçants de Centre Commerces Bourg
- **3e prix** : un bon d'achat de 50€ valable chez les commerçants de Centre Commerces Bourg Tous les gagnants verront leur photo :
- **Exposée lors d'une exposition publique** organisée sur 2 sites :
 - Siège du GBH situé 16 avenue Maginot 01000 BOURG-EN-BRESSE
 - Agence située 150 avenue Maginot 01000 BOURG-EN-BRESSE
- **Publiée dans un magazine partenaire** : Mag'Ville (édition Bourg-en-Bresse)

Article 7 – Droits d'auteur et diffusion

Les participants conservent leurs droits d'auteur mais autorisent l'organisateur à utiliser leurs œuvres dans le cadre de la promotion du concours (site internet, réseaux sociaux, supports de communication, exposition, publication dans le magazine).

Aucune utilisation commerciale ne sera faite sans accord préalable.



Article 8 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de nécessité.

Article 9 – Données personnelles

Les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique interne à GBH et sont destinées uniquement à l'organisation du concours. Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.